

DELIBERATIONS

L'an deux mil onze, le treize janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de François GAUTHERON, Maire, pour délibérer des questions suivantes.

Etaient présents : Mr GAUTHERON François, Mr DAIGNOT Bernard, Mr DESMARD Olivier, Mme ROUGET Nathalie, Mr ROBIN Jean-Luc, Mme PICARD Sylvie, Mlle BLASZCZYK Josiane, Mr JEANDAUX Christophe et Mr MILLEROT Emmanuel

Absents excusés : Mr BISSONNIER Dominique (procuration à Mme ROUGET), Mr OYON Jean-Louis (procuration à Mr JEANDAUX), Mme BLOT Séverine (procuration à Mr ROBIN) et Mme BOUAOUIT Geneviève

Absente : Mme BOILEAU Patricia

Secrétaire de séance : Mr ROBIN Jean-Luc

* * * * *

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité

2011 / 001 ELODIE

Le Maire fait part au Conseil des conclusions du jury qui a examiné les propositions des 3 architectes pour la consultation lancée pour le programme ELODIE, et qui propose d'attribuer le contrat de maîtrise d'œuvre au cabinet WARNANT, dont il présente l'esquisse proposée : respect de l'enveloppe financière (420 000 € HT), bonne insertion dans le site, bâtiment "innovant" et bonne réponse aux exigences "développement durable", utilisation bois, parti constructif simple, etc. ...

Il reste à obtenir de l'architecte le respect strict de l'enveloppe financière (aux ajustements près du programme qui interviendront inévitablement), en veillant à la mise en place d'un lien contractuel entre les honoraires et le coût final des travaux.

Le Maire rappelle les étapes du processus de décision, auquel seront associés à chaque fois les conseillers : avant projet détaillé en mars, dossiers de demande de subventions en avril, dossiers de permis de construire et de consultation des entreprises en juin, réponse des entreprises début septembre, travaux d'octobre à Pâques 2012.

Le calendrier permettra de réserver la décision de poursuivre les études au vu de l'APD, et de décider de réaliser les travaux au vu des subventions obtenues et du montage financier envisageable, l'engagement immédiat pris par le Conseil ne représentant que 20 % des honoraires du maître d'œuvre (78 000 €), soit environ 15 000 €.

Le Conseil valide ces propositions à l'unanimité, et mandate le Maire pour préparer et signer le contrat de maîtrise d'œuvre à passer avec le Cabinet P. WARNANT.

2011 / 002 ASSOCIATION « A.P.R.È.S »

Le Maire fait part des courriers reçus récemment de l'Association « APRÈS » pour informer le Conseil Municipal de sa création, et lui faire part de ses préoccupations en matière de protection du cadre de vie des Sougyçois, de lutte contre les nuisances, et de responsabilité "sociétale".

Cette Association s'inquiète essentiellement du projet ELODIE et de ses répercussions environnementales, budgétaires et fiscales.

Le Maire donne lecture de la réponse qu'il a faite le 21 décembre 2010 à l'Association, ainsi que des remarques liminaires et questions préalables qu'il a posées à l'Association pour repositionner convenablement le projet « ELODIE », clairement visé par « APRES » : le courrier reste à ce jour sans réponse.

Il rappelle qu'une concertation publique interviendra dès que l'avant projet, son chiffrage et son montage financier seront connus, au printemps.

Le débat permettra d'évaluer tous les aspects du dossier : projet architectural, fonctionnalité, localisation, nuisances, fréquentation, parkings, impact budgétaire, endettement, conséquences fiscales, hypothèques alternatives, etc.

La réalisation du projet n'est pas à ce jour arrêtée et la concertation publique s'inscrira parfaitement dans le calendrier des études afin que la décision finale du Conseil Municipal prenne en compte tous les éléments de ce dossier très important pour l'avenir de la Commune, la recherche de "l'intérêt général" - qui peut malheureusement souvent s'opposer à quelques intérêts particuliers ! – restant son seul objectif.

En conclusion, le Maire confirme à l'Association APRES que la concertation sur le projet ELODIE se poursuivra dans les semaines à venir au fur et à mesure du déroulement des études d'avant projet.

Il lui demande dans l'immédiat des réponses claires et écrites aux questions posées dans son courrier du 21/12/2010 et attend la communication d'une pétition des parents d'élèves qui semble circuler.

2011 / 003 FUITES / PUITES ASSAINISSEMENT

- Le Conseil donne son accord pour que les fuites constatées chez certains usagers soient "compensées" par application de la règle en vigueur pour la tarification de l'assainissement (volume égal à la moyenne des trois dernières consommations annuelles) soit
 - pour Mme BONNEAU : 44 m³
 - pour le Restaurant Royal Rabat : 170 m³
 - pour Mr ROLLAND & Mlle GAUTHIER : 150 m³ (nouveaux habitants : estimation consommation moyenne couple + 2 enfants)

- Le Conseil décide de reconduire pour 2010 le volume d'eau assainie refacturé à Mme PORTHAUX les exercices antérieurs (soit 42 m³) en provenance de son captage.

2011 / 004 SIOM

Le Maire fait un point rapide sur les évolutions en cours au SIOM, malheureusement freinées par une présidente totalement défailante.

Les commissions travaillent "en profondeur" pour restructurer les moyens humains et matériels du syndicat, restaurer l'état d'esprit "service public" et mettre en place les textes (fiche de poste, règlements) qui permettront un fonctionnement optimisé et rigoureux.

La recherche d'un contremaitre est lancée, comme la commande des deux nouveaux camions benne. La réorganisation des tournées permettra de dégager des moyens pour assurer le nettoyage du PAV, et la concertation avec l'ambassadeur du tri sera renforcée.

2011 / 005 SITUATION FINANCIERE AU 31/12/2010

La situation financière de la Commune arrêtée au 31/12/2010 fait apparaître en fonctionnement des dépenses de 485 383,25 € (pour 508 112 budgétées) et des recettes de 613 956,66 € (pour 624 000 budgétées), ce qui montre la qualité des prévisions autant que celle de la gestion quotidienne. Les dérapages (légers) concernent les combustibles, l'entretien des voies et réseaux, l'entretien du matériel roulant.

Les investissements se sont élevés à 76 000 € "seulement" (contre une moyenne de plus de 400 000 € sur les cinq derniers exercices) : en effet, pour des raisons diverses, d'importants programmes ont été différés (cantine et square, Maison des Associations, gros émissaires pluviaux, aire de jeux, chemin de l'Ouche Poulet, Ecole Numérique Rurale, etc. ...). Les travaux de mise en sécurité routière ont été financés par la Communauté de Communes (26 000 €) et les travaux d'entretien de la voirie municipale (36 000 €) sont imputés sur le budget de fonctionnement.

La trésorerie est largement positive (236 000 € au 31/12/2010). L'endettement net de la Commune s'est réduit à 637 €/habitant (874 000 € emprunts résiduels moins 150 000 € de subventions et créances en attente, moins 25 000 € de TVA 2009 et 2010, moins la trésorerie disponible).

2011 / 006 **DESSERTÉ GAZ**

Le Maire a pris contact avec GrDF pour réouvrir le dossier de la desserte en gaz de la Commune, au regard de l'évolution des données (population, activité industrielle, coût des travaux, évolution des prix comparés des différentes énergies, ...) par rapport aux discussions menées en 2000 qui avaient conduit à une décision négative.

Le dossier est à l'étude à Lyon et une première réponse sur les conditions de rentabilité recherchées devrait être reçue dans les semaines à venir.

2011 / 007 **CCSN / EPIC**

Le Maire fait le point des dossiers en cours à la CCSN : nouveau logo, port de la Jonction (fin des travaux en juin conforme au calendrier), centrale photovoltaïque (permis de construire en cours, enquête publique imminente), réseau chauffage urbain (réponse du Collège / lycée en attente).

Par ailleurs, l'arrêté d'extension de la CCSN aux trois Communes de Cossaye / Lucenay-les-Aix / Lamenay-sur-Loire a été pris par le Préfet le 17/12/2010.

L'EPIC, Decize Confluence, dont le budget 2010 a été adopté le 14/12/2010, a présenté un pré-bilan financier satisfaisant de la saison touristique 2010, tant pour la gestion du Stade Nautique que pour l'Office de Tourisme.

2011 / 008 **STATION DE TRAITEMENT**

Le Maire confirme que le contrat de maintenance des pompes de la station de traitement a été signé.

Le débat relatif au sujet de l'installation d'un dégrilleur vertical (tamis et système de raclage en continu) fait apparaître que le montant du devis (15 000 € HT), établi à l'initiative de J. ESCRIBANO, est très élevé, pour un service qui peut continuer à être rendu par les cantonniers sans difficulté.

Le Conseil émet donc un avis défavorable à cet investissement.

2011 / 009 **CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITE**

Vu les dispositions de l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes, syndicats et établissements publics locaux,
Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer à Mr SALGUERO, receveur percepteur de la Trésorerie de Decize, l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté du 16/12/1983 au taux de 100 %, ainsi que l'indemnité de budget prévue par l'arrêté du 16/09/1983 (le cas échéant).

2011 / 010 **CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – INDEMNITES 2010**

Le Conseil Municipal,
Vu les dispositions de l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveur des communes, syndicats et établissements publics locaux,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2008, par laquelle il décide d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an à Mme MARTOT, Receveur municipal, ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires, le cas échéant,
Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,
Décide d'allouer à Mme Antoinette MARTOT (comptable du 01/01/2010 au 31/06/2010) et Mr Emmanuel SALGUERO (comptable du 01/07/2010 au 31/12/2010) l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté du 16/12/1983 au taux de 100 % pour l'année 2010 (soit 208,58 € brut chacun).

2011 / 011 **NOËL DES ENFANTS DU PERSONNEL COMMUNAL**

Le Conseil reconduit les dispositions prises les années passées et confirme l'attribution de 40 € par enfant du personnel communal pour le cadeau de Noël.
Cette mesure, qui ne s'applique pas aux enfants de plus de 18 ans, concerne 3 enfants (2 Chemineau, 1 De Sousa).

2011 / 012 **TRAVAUX EGLISE**

Le Maire fait part au Conseil de l'attribution par la Préfecture de la Nièvre d'une subvention de 6 268 € (30 % du coût des travaux) au titre de la DGE pour le ravalement de la façade Nord de l'Eglise : ceci conduira donc à lancer les travaux au printemps 2011 (20 894 € confiés à l'entreprise DAGOIS).

Le Conseil donne son accord pour que soient parallèlement confiés à l'entreprise RICHMOND les travaux de couverture du chœur de l'Eglise (5 733,40 € HT suivant devis du 28/10/2010).

2011 / 013 **SOUGY ECOUTE**

Les points relevés le 11/01/2011 par la Commission « Sougy Ecoute » sont les suivants :
- Neige : globalement le déneigement de la voirie municipale (et non départementale !) a été satisfaisant, la mairie n'ayant enregistré que de rares remarques. L'approvisionnement

en sel a été assez défectueux ; pour la campagne prochaine la Commune changera de fournisseur, la SCAN n'étant pas suffisamment fiable.

Voir aussi la construction d'un abri pour le stockage du sel près du hangar technique dès le mois de septembre, avec un achat groupé auprès de la CCSN

Le fonctionnement de la lame chasse neige a été globalement satisfaisant mais il faut veiller à passer soigneusement et partout

- Relance à faire par le Maire au Conseil Général pour le nettoyage des poubelles du croisement des 2 routes départementales
- Poubelle de la salle des Varennes : la remonter après chaque tournée du SIOM à la salle pour éviter les dépôts sauvages près du cimetière
- Voiture "ventouse" sur la route de la Loire à Tinte : le Maire écrira à F. MAIGNE
- Clefs des vestiaires de la salle des Varennes : les réclamer aux dirigeants du RSS
- guirlandes lumineuse : elles seront plus nombreuses l'an prochain (cession gracieuse en cours par une Commune)
- Route de Creux : travaux (regard) à faire rapidement pour évacuer au point bas les eaux pluviales qui inondent le logement de J-L. ROBIN
- Assainissement pluvial de la rue du Champ Renard : à reprendre dès que possible
- Coussins berlinois : prévoir le renforcement des bas côtés pour éviter les orniérages (décaissement + enrobé au printemps)
- Kitchenette salle du Conseil : relancer l'aménagement (sommaire : évier + réchaud) du local (placards + étagères) et des WC.

2011 / 014 **ECOLE**

Rien de particulier à signaler sur le fonctionnement pédagogique satisfaisant de l'Ecole (personnel enseignant et organisation de l'Ecole).

Le matériel informatique de « l'Ecole Numérique Rurale » (postes et tableaux numériques) est installé et la formation des maîtres a été assurée.

Le Conseil donne son accord à l'installation d'une alarme de protection du matériel informatique (1500 € environ). Voir à cette occasion la vérification de l'alarme de l'ENP/Bibliothèque.

Petits travaux d'entretien à faire (rideau classe et WC du rez-de-chaussée).

S'agissant des effectifs, les prévisions notifiées par l'Education Nationale sont rassurantes (90 enfants à la rentrée 2011 et 92 en 2012 pour 80 en 2010) et garantissent le maintien des 4 classes du RPI.

2011 / 015 **SOUGY INFORMATIQUE**

Le Maire informe le Conseil d'un échange de mails avec le Président du Club informatique qui a permis de clarifier quelques points de fonctionnement "en parallèle" (complémentarité de statuts, d'horaires et d'activités) du Club et de l'Etablissement Numérique de Pays.

2011 / 016 **PYLONE DU CARNAT**

Le Conseil Général (NIVERLAN) a notifié à la Commune que le pylône du Carnat était « enregistré comme une infrastructure passive d'accueil d'équipements, radio, pouvant être mise à disposition des opérateurs » dans le cadre de l'élaboration en cours par NIVERLAN du schéma directeur d'aménagement numérique de la Nièvre (communications électroniques de très haut débit dans les territoires ruraux).

Le Maire prendra contact avec NIVERLAN pour déterminer le caractère réellement opérationnel de cette "identification" et le calendrier prévu.

2011 / 017 **TRAVAUX**

- Les extincteurs complémentaires sont installés et les autres ont été vérifiés
- Les travaux à réaliser dans la maison Maugendre (radiateurs électriques), la Maison PINSON (velux) et le logement Multiservices (conduit cheminée) sont réalisés
- Elagage des arbres en bord de voirie municipale : demander un devis à G. BONTE et répartir le coût entre les différents propriétaires (à l'exception du Conseil Général qui en fait directement son affaire)
- Le Conseil confirme son accord à l'installation d'un poteau d'incendie pour l'Hautjeandiot et les nouveaux logements de l'Ouche Poulet (travaux confiés au SIAEPA pour 2 813 € HT)
- Accord du Conseil pour les travaux de renforcement du chauffage de la salle Récréative à confier à l'entreprise J-F. LESPINASSE (2 radiateurs, 2 501,12 € HT)
- Accord du Conseil pour l'achat d'un lot de 5 tables complémentaires (700 € HT) pour la salle du Conseil
- Accord pour le remplacement du tableau de distribution électrique du 1^{er} étage de la salle du Conseil à confier à l'entreprise NEANT (800 € HT).

2011 / 018 **SUBVENTIONS ORGANISMES DE FORMATION**

Le Conseil décide de ne pas donner de suite favorable aux courriers des trois établissements de formation qui ont demandé une subvention (CFA BTP de Marzy, MFR de Saligny,).

2011 / 019 **FONDS DE COMPENSATION TVA**

Le Maire informe le Conseil des montants reçus du fonds de compensation de la TVA au titre des dépenses 2007 (50 448,00 €) et 2008 (21 946,00€).

2011 / 020 **FESTI SOUGY**

La Fête de Noël de Festi'Sougy a été réussie et le spectacle très apprécié par une soixantaine d'enfants. Le dîner a réuni plus de cent convives.

2011 / 021 **RECENSEMENT**

L'INSEE a évalué à 615 habitants la population de Sougy (calculée à partir du dernier recensement) au 01/01/2011. L'évaluation faite par le secrétariat de Mairie à partir de la population identifiée dans chaque logement pour la distribution des sacs poubelles s'élève à 665 habitants (contre 649 l'an dernier). Le nombre d'électeurs officiellement inscrit sur les listes électorales est passé de 520 en 2009 à 527 à fin 2010.

2011 / 022 **REQUETE DE Mr LAURENT**

Le Maire informe le Conseil de ce que le Tribunal Administratif de Dijon lors de son audience du 25/11/2010 a rejeté la requête de Mr LAURENT concernant son refus de régler la participation qui lui est demandée par la Commune pour l'extension des réseaux publics.

Il ne regrette donc pas l'énergie et le temps qu'il a personnellement investi sur ce dossier, et se félicite de la décision prise par le Tribunal, qui permettra d'appliquer convenablement les textes légaux et confirme l'interprétation qu'en a fait la Commune.

2011 / 023

REVENU NET MENSUEL PAR FOYER

Le Maire fait part au Conseil de l'existence d'un site officiel (salaire moyen.com) où figure le revenu moyen mensuel net par foyer de la population de toutes les communes de France. A Sougy ce revenu s'élève à 2 385 € par mois pour un foyer moyen de 2,4 personnes (soit 1 000 € par personne) ce qui situe la Commune 15 % au dessus de la moyenne du département et au-dessus également de tous nos voisins (St Léger, Imphy, Decize, La Machine, ...)

2011 / 024

PUITS TERRAIN Mme PORTHAUX

Le Maire indique au Conseil que, d'après le document d'arpentage récemment établi, le puits mitoyen entre la propriété de Mme PORTHAUX et celle de la Commune se trouve en totalité sur la parcelle B 447, et appartient donc à Mme PORTHAUX.

Le Maire vérifiera si une éventuelle servitude au profit de la Commune existe dans les actes notariés, avant la signature de l'acte de cession à Mme PORTHAUX d'une partie de la parcelle.

2011 / 025

VALEURS LOCATIVES PROPRIETES BATIES

Le Maire fait part au Conseil de la répartition des différentes catégories de logements : 4 logements en A4M, 28 en A5, 116 en A5M, 115 en A6, 66 en A7, 10 en A8. Les valeurs locatives moyennes sont respectivement de 7 200 € en A4M, 3900 en A5, 2500 en A5M, 1600 en A6, 860 en A7, et 228 en A8, ce qui fait apparaître les écarts importants constatés dans le parc immobilier en termes de taxe d'habitation (de 1 à 31.5).

2011 / 026

GARDERIE

Il a été confirmé par la PMI que son avis pour accueillir des enfants de moins de 3 ans à la garderie n'est pas nécessaire.

2011 / 027

VOIRIE INTERCOMMUNALE

Le programme prévu en 2010 par la CCSN n'a pu être réalisé dans aucune petite commune rurale. Il sera donc réalisé en même temps que le programme 2011 (à identifier dès que possible).

2011 / 028

SDIS

Le Maire fait part au Conseil des courriers reçus du SDIS annonçant une augmentation de la participation demandée à la Commune de 78 % lissée sur trois ans (24 % en 2011, 22 % en 2012, 18 % en 2013) ce qui fera passer la contribution annuelle de 13 950 € à 24 847 € !

Les nouveaux critères pris en compte pénalisent de nombreuses Communes, chacun sachant de plus que la protection contre l'incendie coûte nettement plus cher dans la Nièvre que dans les départements voisins.

Et les errements développés dans la presse récemment montrent à l'évidence la gestion erratique du SDIS ...

Le Maire prendra contact avec le SDIS pour discuter plus en détail de la nouvelle grille décidée par le Conseil d'Administration.

2011 / 029 **PAYS NEVERS SUD NIVERNAIS**

La Maire évoque le budget du Pays Nevers Sud Nivernais (fonctionnement 2011) qui fait apparaître une - relative - inflation des frais de fonctionnement, et notamment des frais de personnel. Il confirme que le Bureau du Pays reste vigilant sur ce point, le Pays restant heureusement encore très raisonnable dans ses moyens humains, notamment par rapport à des pays voisins.

2011 / 030 **RESTAURANTS DU CŒUR**

La Présidente des Restaurants du Cœur a tenu à remercier le Conseil Municipal par courrier du 2/12/2010 du don en aliments consenti par la Commune (par le biais du CCAS) pour la collecte des 6 et 7 novembre 2010. Cette opération sera renouvelée au printemps 2011, d'autant que le nombre de bénéficiaires à tendance à augmenter.

2011 / 031 **SABLES ROSES**

Le Conseil donne son accord pour poursuivre en 2011 la mise à disposition de la cyberbase au profit des résidents des Sables Roses et Chaume d'Aron.

2011 / 032 **TOUEUR DE ST LEGER**

Le montant des travaux « injectés dans l'opération de « mise en valeur » du toueur de Saint Léger se monte à ... 769 000 € ... dont acte ! Mais on peut se demander si l'argent des contribuables nivernais, français et européens n'aurait pas été plus utilement investi ailleurs...

2011 / 033 **SCI LE BOURG**

Le Maire reprendra contact avec la SCI le Bourg pour donner suite au courrier d'octobre 2010. Mais l'avancement du projet ELODIE change la donne : l'urgence n'est plus la même et l'occupation des biens loués par bail de longue durée, venu à échéance mais non résilié, reste très dissuasive pour une négociation d'achat.

Le Conseil souhaite toutefois que le contact soit maintenu, et qu'une visite des locaux soit organisée si possible.

QUESTIONS DIVERSES

- Terrain PANNETRAT : contrat de vente signé le 13 décembre par le Maire chez le notaire.
- EDF estime que le nombre de microcoupures est revenu "à un niveau normal" en fin d'année : dont acte !
- Défibrillateur : toujours en attente des recommandations de la structure de formation aux premiers secours.
- Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) : le Conseil décide de ne pas donner suite à sa demande de subvention.
- Aire de jeux : on attend le plan masse définitif du projet ELODIE pour valider ou non l'implantation de l'aire de jeux à proximité.
- Espérance Canoë Decize / St Léger : le Conseil prend note de ses remerciements pour la participation de la Commune.
- Loyer mensuel Royal Rabat : il reviendra au niveau contractuel au 01/01/2011 (fin de la dérogation accordée en juin dernier jusqu'au 31/12/2010).

- Recensement des ouvrages de retenue : tableau reparté en Préfecture en rajoutant les étangs de Mr BOURDE et Mme DESPREZ.
- Liquidation entreprise SEGUIN : aucune suite à donner car aucune créance à présenter.
- Acquisition PC station de traitement : relancer une nouvelle fois le service des eaux du Conseil Général.
- Reconstruction mur B. GAUTHERON : devis signé notifié à l'entreprise JPP.
- Location cyberbase à Pôle Emploi : toujours en négociation.
- Télévision numérique : explorer l'opportunité de conseiller un branchement sur l'émetteur du haut débit plutôt que celui de Clermont Ferrand.

Délibérations numérotées 2011 / 001 à 2011 / 033

Mr GAUTHERON François

Mr DAIGNOT Bernard

Mr DESMARD Olivier

Mme ROUGET Nathalie

Mr ROBIN Jean-Luc

Mme PICARD Sylvie

Mlle BLASZCZYK Josiane

Mr JEANDAUX Christophe

Mr MILLEROT Emmanuel